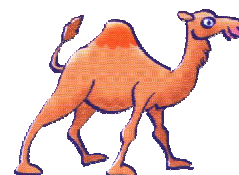


Août 2015



Le Petit Dromadaire N°202

Communiqué de la Mairie de Drom



Sommaire :

- Vigilance sécheresse
- Objets trouvés
- Rentrée scolaire
- Règlementation des feux aux Conches
- Rallye du Suran

Retrouvez-nous sur le web :

<http://www.drom.fr//>

L'espace jeunes de la CCTER sera fermé jusqu'au 7 septembre.



Les 26 et 27 septembre, c'est la fête de Drom.

Nous fêterons les 150 ans de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le temps fort de notre fête repose sur son défilé de chars.

Pour les associations et les habitants, c'est le temps du remu-ménages.

Nous sommes à votre écoute pour toute idée.

Vigilance sécheresse

Depuis la fin du mois de juin, les conditions climatiques sont estivales sans apports significatifs de pluies pendant le mois de juillet. Les températures ont été en général largement au-dessus des moyennes de saison et la pluviométrie est globalement très déficitaire sur les mois de mai, juin et juillet 2015.



La sécheresse des sols a atteint le niveau rencontré lors de la canicule de 2003. Les pluies enregistrées les 8 et 9 août, de l'ordre de 30 millimètres, ont eu un effet bénéfique mais ponctuel sur les sols et les cours d'eau sans améliorer durablement la situation de sécheresse que connaît le département.

Conjointement, la demande en eau est forte, qu'elle soit naturelle (évapotranspiration des plantes) ou liée à la consommation domestique, industrielle et agricole. Elle a pu être satisfaite à ce jour du fait des bonnes réserves en eau constituées lors de la période hivernale.

Cette situation influe naturellement sur les débits des cours d'eau et leurs conditions biologiques et le niveau des nappes phréatiques. Face à cette situation, le préfet a décidé de passer du niveau de vigilance à un niveau d'alerte sur une partie du département : la Bresse, la Dombes et le Haut-Rhône. Ceci se traduit sur ces secteurs par des mesures de restrictions rendues obligatoires par arrêté préfectoral.

Notre commune demeure placée en vigilance sécheresse. Il est demandé à chacun de veiller à une bonne utilisation de l'eau et au respect de la ressource et des milieux aquatiques. Il est important de limiter les quantités d'eau consommées, d'éviter tout gaspillage et de contribuer à la bonne qualité des eaux.

Par ailleurs, le brûlage de déchets végétaux est strictement interdit jusqu'au 15 septembre.

Objets trouvés

Un trousseau de clef avec un prénom, a été retrouvé vers les conteurs des Points d'Apport Volontaire sur les Mollards (s'adresser à la Mairie).

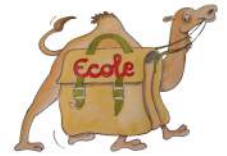


Un siège pliant a été oublié vers le lavoir après le concert du 16 juillet (s'adresser à Daniel Brochier)

Rentrée scolaire

Notre école rouvrira ses portes **le 1^{er} septembre** pour accueillir enfants et parents pour la rentrée scolaire. Ce sont 11 écoliers qui retrouveront ou découvriront notre classe unique.

Nous leur souhaitons une bonne rentrée.



Règlementation des feux aux Conches



Le site de la Route des Crêtes est un lieu très fréquenté situé sur une zone naturelle sensible dite « de la Montagne ».

La pratique de feux en plein air et de barbecues sauvages constitue un danger potentiel pour la flore de ce site.

Afin de préserver cet espace naturel sensible, les quatre communes concernées -Ceyzériat, Drom, Jasseron et Ramasse- ont pris un arrêté interdisant la pratique des feux de plein air ou de barbecues sauvages sur la zone s'étendant à 200 m de part et d'autre de la Route des Crêtes à partir d'un point se situant à 40 m au Nord de la chapelle des Conches.

Les feux sont tolérés avec une grande prudence sur le barbecue situé sur le site des Conches mais seront strictement interdits en cas de sécheresse.

Cinq panneaux d'interdiction de feux ont été placés sur les lieux dont un sur la commune de Drom.

Rallye du Suran



Le **rallye du Suran** passera à Drom le **19 septembre 2015** pour la spéciale Valuisant-Drom-Ceyzériat.

Organisé par l'Association Sportive Automobile Bresse-Bugey, le Rallye National du Suran compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 coef 3, le Championnat Suisse des Rallyes 2015 et le Challenge du Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile 2015.

Un Rallye VHC est organisé en parallèle, comptant pour la Coupe de France des Rallye VH Coef 1.

Les véhicules entreront sur la commune au Col de la Rousse (RD 98), arriveront vers le village par la Route des Fours à Chaux (RD 81), puis bifurqueront vers les Conches par la Montée des Vignes (VC 1).

Le stationnement et la circulation seront donc strictement interdits sur ce parcours, le samedi de 7 H 30 à 21 H 00. De même, il ne sera pas possible de franchir la RD 98, en direction de Montmerle, au bout de la Route des Dolines (RD 81c).